



Ligue Scratch Handicap 1^{er} trimestre 2019

Ligue ouverte aux licenciés(es) en règle avec la FFBSQ et le BOWLING CLUB CHALONNAIS, port du maillot ou chemise au nom du Club (ou de l'entreprise) obligatoire.

Ligue individuelle avec des finales par divisions :

- Handicap :

Pour tous les joueurs apparaissant sur le listing FFBSQ (70 % de la différence avec 220). Colonne N du dernier listing paru au premier jour de la compétition.

Pour les joueurs n'apparaissant pas au listing, le handicap sera calculé en fonction des parties effectuées lors de la dernière ligue, sinon sur les scores réalisés lors des 3 premières journées jouées de cette ligue.

- Déroulement :

Sur les pistes du Bowling de Châlons en Champagne – **6** lignes par soirée. La ligue démarrera le **Mardi 15 Janvier 2018 à 19h15**, puis les mardis **22 et 29 Janvier**, **5 et 26 Février**, **5, 12 et 19 mars**. [Présence des joueurs \(ses\) au moins ¼ d'heure avant les boules d'essais.](#)

A l'issue des 8 soirées, deux classements seront effectués selon la moyenne scratch et la moyenne handicap pour les joueurs et joueuses ayant participé à 4 soirées au minimum. En cas d'égalité, les joueurs seront départagés en fonction du total quilles, puis du total de la dernière soirée, puis avant-dernière soirée etc...

Finales en round robin Dimanche 24 Mars.

1^{ère} division : les joueurs ayant réalisé les 8 meilleurs moyennes scratch présents sur les pistes disputeront une finale scratch.

Les autres joueurs disputeront des finales handicap en fonction de leur classement handicap.

2^{ème} division : les 8 premiers joueurs du classement handicap disputeront une finale handicap.

3^{ème} division : les 8 joueurs suivants du classement handicap disputeront une finale handicap.

Match gagné : bonus de 30 quilles. Egalité entre les 2 joueurs : bonus de 15 quilles chacun.

Classements :

Seront récompensés les 3 premiers de la 1^{ère} division, les premiers de la 2^{ème} division et de la 3^{ème} division. Ensuite, seront récompensés également le joueur et la joueuse du BCC ayant réalisée la meilleure moyenne handicap (au moins 4 soirées sur les 8 soirées de qualification), ainsi qu'un joueur tiré au sort parmi ceux ayant disputé au moins 4 soirées. Les lots ne sont pas cumulables.

Récompenses :

Remise des prix le dimanche 24 Mars à l'issue des finales.

Engagements :

Les parties (6 par soirée) sont à régler : Avec votre carte membre licencié, sinon au B.C.C soit **19€20** par soirée. Tous les participants paieront également à chaque soirée 2,50 € de retour en lot au BCC. Tout litige sera tranché par la Commission ligue du BCC